

BO L E E G E V O L L E Y B A L L

Bureau de dépôt Liège 2 – 1010-19 LIEGE X 512277

Editeur responsable :
A.I.F.-F.R.B.V.B. – Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball
Dany Bouquignon – rue Warzée 35 – 4400 Less-Ramer
dany.bouquignon@telenor.be - 0476 611 453

SAISON 2013-2014

BO N° 5
le 6 Janvier 2014



**BULLETIN DU ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS
DE VOLLEY-BALL**

Périodique mensuel

www.volleyliege.be



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SECRETARIAT	2
<i>PV de la réunion du CG élargi du 3 Décembre 2013</i>	2
TRESORERIE	3
<i>Rappel des numéros de comptes</i>	3
<i>Amendes pour manque d'équipes de jeunes</i>	3
CELLULE COMPETITION	4
<i>AMENDES</i>	4
<i>LOISIRS</i>	5
<i>INFOS ADMINISTRATIVES ET RAPPELS:</i>	5
<i>CHANGEMENTS DE MATCH :</i>	6
<i>AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :</i>	6

SECRETARIAT

PV de la réunion du CG élargi du 3 Décembre 2013

Présents P. Achten, M. Culot, J. Ruyffelaert, P. Decraene, L. Mercier, JC. Debatty, A. Boutet, A. Geers

Excusés H. Broun, C. Lemoine, F. Remacle, P. Schmets, JC. Baccus

Cette réunion du CG élargi aux cellules Arbitrage, Formation et Jeunes fait suite à la précédente du 5 novembre et a 2 objectifs :

- Faire le point sur l'évolution des conclusions de la réunion précédente ;
- Préparer le contenu de l'intervention de la délégation du CA au CS de l'AIF de ce samedi 7 décembre.

1. **Formation des jeunes à l'arbitrage**

- En termes de contenu, la Cellule Arbitrage a tenu une réunion pour commencer la définition des éléments constitutifs des différents modules. Elle s'est aussi attachée à réfléchir aux forces vives nécessaires et à un éventuel renforcement de la Cellule.
- Sur base des informations récoltées, une dizaine de lieux répartis dans la Province seront nécessaires pour donner ces modules.
- Sur base des éléments connus, la somme nécessaire pour lancer le 1er module dès cette saison est évaluée.

2. **Intervention en CS ce samedi**

L'objectif est de savoir si l'argent disponible pour l'arbitrage venant du Cabinet Antoine peut servir pour des initiatives provinciales. Outre la formation des jeunes à l'arbitrage, 3 autres axes de développement de l'arbitrage en Province de Liège ont été identifiés et budgétés :

1. augmentation du nombre d'arbitres adultes en organisant une 2e session de formation annuelle ;
2. création d'une formation continuée pour les arbitres actuels sur base de 3 demi-journées par saison ;
3. augmentation sensible du suivi des arbitres tant en termes de parrainage que de visionnement.

Tous les coûts budgétés comprennent l'indemnisation des formateurs, visionneurs et autres, les déplacements et les frais de promotion des différentes organisations.

Le tout sera introduit par le constat que nous avons fait en début de saison, les réflexions au sein du CA et du CG et les informations reçues du CP Basket (détaillées en réunion).

La volonté unanime est que ce programme de développement ne coûte rien aux clubs.

La délégation insistera sur l'abandon de notre autonomie provinciale pour solliciter l'AIF et un budget extérieur pour rendre possibles ces axes de développement essentiels pour l'avenir de notre arbitrage provincial.

P. Achten
Président, rapporteur



TRESORERIE

Rappel des numéros de comptes

BE31 7320 0742 0955 Bic CREGBEBB	Inscription championnat - Inscription coupe - Imprimés - Abonnement B.O.
BE20 7320 0742 1056 Bic CREGBEBB	Provision arbitrage
BE61 7765 9288 5117 Bic GKCCBEBB	Provision amendes - Amendes championnat & administratives publiées au B.O.
BE09 7320 0742 1157 Bic CREGBEBB	Loisirs

Amendes pour manque d'équipes de jeunes

Vu l'art 3,4 du règlement de la compétition pour la saison 2013-2014,
les clubs suivants sont priés
de verser pour **le 31 janvier 2014 au compte BE 31 7320 0742 0955**

199	Ath. Verviers	500 UT
232	Sart Tilman	500 UT
1089	Saint Vith	500 UT
1319	Marchin	500 UT
1505	Raeren	500 UT
5005	Hannut	500 UT
5084	Visé	500 UT
5088	Aywaille	500 UT
5116	Vollamac	500 UT

CELLULE COMPETITION

AMENDES

LISTE D'AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS						arrêtée au 4/01/2014
Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions	U.T.	
0199	A Verviers	218	3593	M11 (rés.), M13 (rés.)	6	
		219	4517	Rés1	4	
0290	Grivegnée	220	1590	Rés1	4	
		221	3646	Rés1	4	
0573	Embourg Tilff	222	2090	M18 (rés.)	1	
0637	Sporta EK	223	3541	M11 (rés.), M11	4	
		224	3016	F12, F12 (rés.)	20	
				Déplacement arbitre	21.43€	
				Indemnité arbitre	30 €	
0670	Renaissance	225	1104	M20 (coach rés.)	1	
0831	Spa FVC	226	1539	M11 (délég pour 2 matchs en même temps)	2	
		227	3099	M20 (cap. Rés.)	1	
		228	3602	Rés9 (résultat réserve erroné)	4	
0973	Hermalle	229	4596	Adm3 (pli non affranchi), Rés2	16	
1044	Loncin	230	2590	M20 (cap. Rés.)	1	
		231	3159	2 M18, F7 (rés.)	10	
		232	2547	F12 (rés.)	10	
1224	Lommersweiler	233	1036	Rés1	4	
		234	45369	Rés9 (résultat réserve)	4	
1296	Calaminia II	235	2046	M20	1	
1319	Marchin	236	1096	M20 (cap. Rés.)	1	
		237	2596	Rés6 (ccht 11/12)	8	
		238	1100	R9 (résultat rés. erroné)	4	
1348	Tihange	239	3707	M18	1	
		240	1043	Rés1	4	
		241	4715	M18, Rés2	9	
		242	1046	M5 (enveloppe)	4	
1505	Raeren	243	1540	M11 (délég. = marq.) M11 (rés. idem)	4	
1557	Mortroux	244	1096	Rés1	4	
		245	3099	M20 (cap. Rés.)	1	
		246	1100	M2, M16	2	
		247	1099	10 M2, 10 M16, M10	21	
1577	Esneux	248	3210	M11 (rés.)	2	
		249	3213	M9	4	
1643	Thimister	250	D041	Rés6 (ccht 5/12)	8	
		251	1541	R9 (résultat réserve erroné)	4	
1751	Dison	252	1038	M1 (rés.), M16 (rés.), M11 (rés. délég. = marq.)	4	
1756	Baelen	253	2535	Rés1	4	
2025	Juprelle	254	4645	M11 (rés.)	2	
		255	2089	M11 (délég. Pas du club), M11 (rés. idem)	4	
2066	Seraing VBC	256	3201	Rés6 (ccht 4/12)	8	
		257	2094	M11 (rés.), M13 (rés.), M20 (caps. Rés.), Rés1	11	
		258	3651	M11	2	
		259	3177	Rés1	4	
		260	3181	M18 (n° 20)	1	
2069	A Dalhem	261	3213	M18 (n° 19)	1	
		262	3648	M23 (rés.), M11 (rés.), M19 (rés.)	8	
		263	2592	Rés9 (rés + score par set)	4	
5014	Stavelot	264	2544	M20 (marq.)	1	
		265	1593	M11 (rés. Délég. = marq.)	2	
		266	1604	M11 (rés. Délég. = marq)	2	
5035	St Louis Waremme	267	2598	M20 (cap. Rés.)	1	
5049	St Jo Welkenraedt	268	3035	M11 (rés.)	2	
		269	3544	M11 (rés.)	2	

5056	T Aubel	270	1534	M11 (rés.), M11 (délég. = marq.)	4
		271	4590	M11 (délég. – 18 ans), M11 (rés. idem)	4
		272	4534	Rés2	8
		273	1542	M11 (rés.), M11	4
5084	Visé	274	2090	Adm3 (pli non affranchi), Rés2	16
		275	2094	M20 (cap. Rés.)	1
		276	2098	Rés6 (ccht 19/12)	8
5088	Aywaille	277	2074	M9	4
5103	Oreye	278	3702	M11 (rés.), M11	4
		279	3713	M20 (cap. Rés.)	1
5116	Vollamac	280	1544	Rés7 (ccht 23/12)	16
		281	3712	Rés7 (ccht 23/12)	16
5132	Remouchamps G	282	1538	M11 (rés.), M9 (mque porte manteau)	6
		283	4715	M18	1
5134	Waremm VBC	284	1065	M20 (marq. Rés.)	1
		285	3707	Rés1	4
5187	St Jo Herve	286	4595	R7 (chgt 93)	12
		287	4600	F12, F12 (rés.)	20
	PLD	288	2730	F2	2
		289	2729	F12	10

A payer pour le 6/02/2014 au compte amendes BE61 7765 9288 5117

LOISIRS

INFOS ADMINISTRATIVES ET RAPPELS:

Les scores du match première et du match réserve sont à communiquer par mail au responsable Loisirs dès la fin de la rencontre. La feuille de match doit lui arriver par la poste au plus tard le mardi suivant le week-end où la rencontre a eu lieu. Merci à tous et toutes d'y faire attention pour rendre ainsi la communication des résultats et des classements, le plus rapide possible.

Sur la feuille de match, ne pas oublier également de noter l'heure de fin de la rencontre, le score du match réserve, le nom du vainqueur et de (ou des) l'arbitre(s) ainsi que toutes les signatures demandées.

CHANGEMENTS DE MATCH :

Chgt n°	Match n°	Visité	Visiteur	Anc date	Anc jour	Anc heure	Demandeur	Nv date	Nv jour	Nv heure	Type	
L03	9001	Wanze	Tih Huy 1	16/09/13	D	11h00	Wanze	?	?	?	L233/1	OK
L20	9214	Dison	Waremme	28/09/13	S	13h00	Waremme	?	?	?	L233/1	OK
L24	9007	St Jo Welk	Grivegnée	16/11/13	S	17h15	Grivegnée	?	?	?	L233/1	OK
L25	9026	VCTF	St Jo Welk	31/10/13	J	21h15	St Jo Welk	?	?	?	L233/1	OK
L30	9051	VCTF	Aubel	12/12/13	J	21h15	VCTF	13/02/14	J	21h00	L233/1	OK
L31	9097	Juprelle	St Jo Welk	22/03/14	S	17h45	St Jo Welk	26/04/14	S	15h00	L233/1	OK
L32	9269	Olne	Hannut	15/12/13	D	10h30	Hannut	?	?	?	L233/1	OK
L33	9277	Aywaille	Hannut	22/12/13	D	18h00	Hannut	?	?	?	L233/1	OK
L34	9475	Pépinster 1	LGS	8/12/13	D	17h00	Pépinster 1	09/02/14	D	17h00	L233/1	OK
L35	9477	Mamdy 2	Pépinster 2	12/12/13	J	20h30	Pépinster 2	19/12/13	J	20h30	L233/1	OK
L36	9480	Flémalle	Mamdy 1	14/12/13	S	16h00	Mamdy 1	24/03/14	L	21h00	L233/1	OK
L37	9482	Oreye	LGS	14/12/13	S	20h00	LGS	?	?	?	L233/1	OK
L38	9488	Pépinster 1	Durs Oreye	22/12/13	D	17h00	Pépinster 1	?	?	?	L233/1	OK
L39	9579	Durs Oreye	Pépinster 1	03/05/14	S	20h00	Pépinster 1	25/01/14	S	20h00	L233/1	OK

AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :

Mat.	Club	Réf.Am	N°match	Infractions ou commentaires	UT.
9002	SERAING	L038	9261	L262 manque noms des équipes	2
9006	STAVELLOT	L039	9463	L251/1	4
9031	WANZE	L040	9108	L262 manque heure de fin	2
9038	GRIVEGNEE	L041	9044	Adm 03 feuille de match très incomplète	8
9038	GRIVEGNEE	L042	9049	Adm 03 feuille de match très incomplète	8
9057	HERON	L043	9464	L251/1	4

A payer pour le **06/02/2014** sur le compte Loisirs **BE09 7320 0742 1157 Bic CREGBEBB** avec la référence de l'amende en communication.



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacisseurs